



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



<https://www.agenda-2030.fr/>

TriLogic, collecte et gestion des déchets



Lieu : Communauté de commune du Pays de Château-Gontier (53)

Objectifs :

- Consolider et entretenir les résultats concernant les ordures ménagères résiduelles (OMR) et surtout axer la politique sur la prévention.
- Travailler sur la gestion domestique des déchets organiques.

Historique :

La CC de Château-Gontier créée en 2000 regroupe 24 communes. Des pistes de progrès en matière de tri de déchets ont été diagnostiqués. En décembre 2007, des acteurs de la CC ont assisté durant une demi-journée à une présentation du SICTOM Loir et Sarthe concernant la redevance incitative. C'est à partir de ce moment qu'ils ont commencé à développer le concept de TriLogic qui est basé sur la collecte et la gestion des déchets (facturation et amélioration du tri sélectif) de la CC.

Actions mises en place :

Suite au diagnostic sur la gestion des déchets de 2008, la CC a constaté que s'ils voulaient limiter les coûts et les impacts environnementaux, il fallait modifier le fonctionnement du service. En 2009, un programme d'actions pluriannuel a été développé. Ces pistes furent mises en place en 2010 sur trois communes pilotes. Suite aux bons résultats, les 21 autres communes l'ont mis en application. Ces modifications consistaient à faciliter l'accès au tri des habitants et à adapter la facturation grâce à la redevance incitative.

Elle se calcule en fonction de la taille du foyer et du nombre de fois où les poubelles sont sorties. Ils font des collectes en porte à porte ou en bout de chemin en fonction des différents bacs. Les sacs jaunes sont transférés à Paprec à Rennes où ils sont triés puis revendus aux usines de recyclage pour le compte de la CC. La collecte sélective et la déchetterie sont incluses dans l'abonnement, ils enregistrent seulement le nombre de bacs gris (OMR). Pour ce faire, chaque poubelle est équipée d'une puce électronique avec un système RFID et l'antenne du camion transfère les informations (date, heure et numéro de puce). Les relevés de l'année précédente sont utilisés pour calculer la remise sur les factures de l'année suivante. Au vu des bons résultats, les prix de la facture baissent et le bonus exceptionnel est intégré dans le mode de calcul. Les grilles tarifaires sont les mêmes pour tous.

Ils ont fait deux catégories pour simplifier au maximum :

- Les particuliers
 - Habitats individuels
 - Habitats collectifs, trois logements ou plus à la même adresse. L'immeuble est l'utilisateur et en fonction du nombre de personnes présentes dans l'immeuble, il calcule le nombre de bacs nécessaires.
 - Résidences secondaires, autorisées à choisir la taille de leur bac, car ils ont un usage atypique (Exemple : douze personnes pendant trois semaines puis personne le reste du temps)
- Les professionnels, tous les non-particuliers (associations, communes ou entreprises).

La CC a communiqué par le biais de plusieurs moyens comme :

- Lettre d'information trimestrielle sur un support spécifique en plus des voies habituelles.
- Support regroupant toutes les modifications mises en place et le calendrier.
- Une réunion publique par commune sur trois semaines, pour répondre aux questions des habitants et éviter les fausses rumeurs.

Les objectifs sont atteints, car les quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été divisées par deux et la collecte sélective a augmenté, sauf pour les dépôts en déchetterie où les quantités de déchets verts sont importantes.

Un partenariat entre la déchetterie et Emmaüs a été créé. Les déchetteries ont des bennes avec des étagères dans lesquels les gardiens de la déchetterie déposent les déchets pouvant être réemployés. Ils sont récupérés gratuitement en déchetterie et revendus par Emmaüs Mayenne. Au vu du résultat sur Château-Gontier, d'autres collectivités mayennaises l'ont mis en place ce qui a permis d'amplifier le réseau de collecte à bas prix. Tout est centralisé, Emmaüs vient en camion vérifier la conformité des objets qu'ils récupèrent. Les objets non conformes sont directement remis dans la déchetterie ce qui évite les frais de fonctionnement. De plus, cette action a permis de créer deux emplois chez Emmaüs en tant que coordonnateur de collecte. En tout, 150 tonnes sur 20 000 sont réemployées chaque année.

Méthodes utilisées : La redevance incitative, stimulation par des indicateurs (nombre de fois où le bac est vidé), la communication et sensibilisation des habitants.

Outil utilisé : Système de collecte avec poubelles équipées d'un système RFID (puces électroniques).

Actions à venir :

- Au vu du volume important de déchets organiques dans les Ordures Ménagères Résiduelles des habitats collectifs, la CC va mettre en place des composteurs de pied d'immeuble.
- Rejoindre le programme de prévention ADEME notamment pour les déchets verts qui continuent à arriver en quantité importante en déchetterie.

Coût, financements et partenaires :

Budget par an pour le fonctionnement et investissement : environ trois millions d'euros

Partenariats : Emmaüs et le Conseil Départemental de Mayenne (CD53).

Financements :

- ADEME : pour la redevance incitative
- Éco-emballage : Soutien financier et appui technique (extension consigne de tri ou simulation évolution des tonnages) en fonction des quantités de déchets recyclées et déclarées. La CC a progressivement augmenté ses quantités de déchets recyclées jusqu'à atteindre quasiment 460 000 euros de financement par an.

Contact :

M. AVET Jean-Loup

Responsable du Service Environnement et
Coordonnateur Collecte et Déchetteries

environnement@chateaugontier.fr

Tel : 02 43 09 55 88

Démarche de la collectivité :

- TEPCV
- En partenariat avec la TRIA

